



COLLOQUE EUROPÉEN

Le 4 octobre s'est tenu à Montreuil, à l'initiative d'Indecosa-CGT et de l'espace international de la Confédération, un colloque européen sur « la face cachée des produits que nous consommons ». Les participants étaient nombreux. Le suivi en direct et en vidéo sur les réseaux sociaux a rassemblé près de 800 internautes. Une première !



Seniors : entre maltraitance et silver économie

Grâce aux mouvements sociaux et aux médias, et parce qu'ils y sont confrontés, les Français ont pris conscience de la maltraitance institutionnelle que subissent les séniors. Sans une politique ambitieuse, le problème ne fera que s'accroître dans les années à venir.

L'INDECOSA-CGT, la FSPBA (Fédération CGT Banques et Assurances), la Fédération CGT Finances et la FAPT CGT (Activités postales et Télécommunications) vous proposent de participer au colloque :

« Pour une véritable accessibilité bancaire au service des usagers et des territoires »

**Le 11 décembre
de 14 h 00
à 18 h 30**

La CGT se bat pour une véritable accessibilité (ou inclusion) bancaire permettant à chacun(e), quelques soient ses moyens, d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à ses besoins et de les utiliser en tous points du territoire : cœurs de villes, quartiers populaires et monde rural.

Ce colloque sera l'occasion d'aborder des questions aussi essentielles que la présence territoriale de la Poste, des banques et de la Banque de France dans les territoires, le traitement des situations de surendettement, l'accompagnement des personnes financièrement fragiles, le droit au compte bancaire, la tarification bancaire trop souvent abusive des incidents de paiement ... Des questions qui, à des degrés divers, nous concernent toutes et tous ! Il sera suivi par une intervention d'Attac présentant sa dernière campagne contre les projets toxiques des banques. □

Loïc Daguzan

Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan 75002 Paris
(Métro : Sentier ou les Halles).

NB : ce colloque est organisé en après-midi en plein centre de Paris dans une salle très confortable et très bien desservie par les transports publics.

Banalisation de la CDC et fin de son autonomie républicaine

Créée, il y a plus de 200 ans, la Caisse des dépôts et consignations, Etablissement public spécial, est placée depuis l'origine sous la protection et l'autorité du législateur afin de garantir les différentes formes d'épargne « populaires » qu'elle centralise (retraites publiques, prévoyance, dépôts réglementés et épargne sur livret...), à la fois, de tout risque de détournement spéculatif par les marchés financiers et de toute tentation prédatrice du gouvernement. Elle a pour mission d'orienter cette épargne vers le financement de long terme d'investissements d'intérêt général (logement social, infrastructures, équipement local...) au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Une banque des territoires

La CDC a banalisé sa mission clef d'appui au développement des territoires et de financement du logement social en la structurant en une « banque des territoires », laissant de côté d'une part la direction des fonds d'épargne (garantie de la protection de l'épargne populaire et finançant pourtant 70 % du logement social) et la direction des retraites qui gère des millions d'affiliés. Présenter cette mission d'intérêt général aux

élus et acteurs locaux comme une activité bancaire, c'est entretenir une confusion et en banaliser la portée. Cette mutation ne peut se concevoir indépendamment d'un contexte marqué d'une part par une évolution profonde de la politique du logement en France et de l'équilibre de son financement (baisse des APL dans le parc social, loi ELAN...) qui en « poussant » à la marchandisation et au regroupement du parc social incite la CDC et sa filiale CDC HABITAT (ex SNI) à reconfigurer leur rôle et leur modèle et d'autre part par le projet de loi PACTE qui contient des dispositions très alarmantes pour l'avenir de la CDC (réforme et banalisation de sa gouvernance et de sa supervision : suppression du caissier général, renforcement de la présence de l'exécutif au détriment de l'autonomie garantie par le parlement, modification de l'organisation de l'Etablissement public...).

De plus, l'article 54 de la loi PACTE vient organiser la prise de contrôle capitaliste de La Poste par la Caisse des dépôts « en échange » d'un apport par la CDC à la Banque Postale du contrôle majoritaire de la CNP...tout en préservant à l'Etat les principaux leviers de contrôle de La Poste. □ **Ch.M.**

Sources : CGT-CDC

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

CONSOMMATION ETHIQUE : MEFIIONS-NOUS DES IMITATIONS !



À l'heure actuelle, les ménages pratiquant une consommation socialement responsable ne seraient que 15 % en France. Cela s'explique en partie par le manque de connaissance du comportement des entreprises. Même lorsque leurs pratiques sociales ou environnementales sont disponibles, les consommateurs restent perplexes sur les informations fournies. Les discours éthiques des entreprises, ou même les labels sociaux ou environnementaux n'inspirent pas confiance et sont souvent assimilés à des opérations marketing.

Le 4 octobre dernier, nous avons vu que sur la question du travail des enfants, les multinationales utilisaient des sous-traitants pour masquer des pratiques d'un autre âge. Plusieurs intervenants se sont exprimés, dont Bernard Thibault, sur l'opportunité d'un label social qui devrait fournir une information systématique sur les pratiques des entreprises. Si le contrôle par un organisme officiel fait consensus, il reste à décider à quelle échelle cette labélisation doit se faire. Faut-il des labels, garantis et encadrés par les États permettant de distinguer rapidement les marques responsables des autres? L'exemple belge reste marginal et on se demande si celui-ci est pertinent dans une économie mondialisée axée sur le moins disant social. L'OIT pourrait être cette instance internationale qui, du fait de son statut et de son mandat,

“Un label social se devrait de fournir une information systématique sur les pratiques sociales et environnementales des entreprises”

pourrait se voir reconnue comme organisme de suivi, de contrôle, voire de dépôts de plainte. Non seulement contre les États, mais aussi les multinationales menant des activités. Il serait important dans un tel dispositif, que toutes les parties prenantes, qui n'en ont souvent que le nom, soient

représentées. A l'échelle de l'ISO des experts représentent tour à tour des salariés, des consommateurs, des ONG...

Nous devons nous questionner sur quoi doit porter le label. Trop d'entreprises se disent vertueuses parce que le siège social dispose d'un tri sélectif, de panneaux photovoltaïques...A côté, elles délocalisent des productions dans des pays du sud pour continuer à polluer et mettre en péril la vie des travailleurs. A l'INDECOSA-CGT nous pensons qu'une labélisation par produit ou service serait plus opportune pour empêcher ces dérives.

Un autre frein est le manque de disponibilité des produits éthiques. Un consommateur souhaitant acheter tous les produits de sa liste doit aller dans des magasins spécialisés. Enfin, les motivations recherchées doivent être suivies d'effets. Le consommateur apprécie que son action soit utile, surtout lorsqu'il consent à payer le juste prix des produits. Fréquemment, l'entreprise s'engage à verser de l'argent, quelques centimes d'euros à une cause sociale, humanitaire ou environnementale pour chaque achat de produit. Par contre, il faut que cela se vérifie concrètement et de manière indépendante.

Arnaud Faucon, Secrétaire national

ACTUALITÉS	P.2
Colloque : pour une véritable accessibilité bancaire au service des usagers et des territoires	
Banalisation de la CDC et fin de son autonomie républicaine	
NATIONAL	P.4
Consommation, travail forcé, travail des enfants	
Logement social : congrès USH 2018, l'attentisme !	
Débat : privatisation : menace sur le logement social	
TERRITOIRES	P.7
Bouches-du-Rhône : Le mal-logement : un fléau à Marseille et en PACA	
Var : La santé au cœur de la marchandisation et ses dérives	
DOSSIER	P.8
Seniors : entre maltraitance et silver économie	
CULTURE	P.14
A lire : Airbnb, la ville ubérisée	
A lire : L'invention du consommateur	
A voir : La Machine de Turing	

AGENDA

Novembre

- 14 Bureau national
- 15 Journée mondiale du recyclage
- 19-23 Stage surendettement, Courcelle
- 19 Semaine européenne de réduction des déchets
- 20 Journée internationale des droits de l'enfant

Décembre

- 2 Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 9 Journée nationale de la laïcité
- 11 Colloque inclusion bancaire, Paris
- 12 Bureau national
- 2018 Année européenne du patrimoine culturel

“Vous trouverez aussi nos articles dans le journal «ENSEMBLE» des syndiqués de la CGT et dans le magazine «VIE NOUVELLE» de l'Union confédérale des retraités CGT”

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain • Comité de rédaction : Lucien Bertin, Marie-Christine Dabrowski, Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Bernard Grandviennot, Christian Méchain • Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Consommation, travail forcé, travail des enfants

COLLOQUE EUROPÉEN. Le 4 octobre s'est tenu à Montreuil, à l'initiative d'Indecosa-CGT et de l'espace international de la Confédération, un colloque européen sur « la face cachée des produits que nous consommons ». Les participants étaient nombreux. Le suivi en direct et en vidéo sur les réseaux sociaux a rassemblé près de 800 internautes. Une première !



Le colloque le démontrait une fois de plus : les questions internationales concernent pleinement l'association de défense des consommateurs de la CGT. Dans son introduction, Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, se félicitait d'ailleurs de la présence de nombreuses personnalités étrangères venues débattre et témoigner. Elle relevait aussi que vingt ans plus tôt le thème avait déjà été traité au sein de l'association et remerciait le président de l'époque, Gérard Montant, de sa présence.

Qu'y a-t-il derrière les produits que nous consommons ? Dans quelles mesures les prix bas peuvent-ils résulter du travail forcé et du travail des enfants ? La matinée fut consacrée à dresser un bilan mondial, si tant est

que le phénomène puisse être véritablement mesuré compte tenu des difficultés que rencontrent ceux qui le dénoncent.

Interpeler les acteurs économiques

Pour témoigner du travail des enfants, Nadejda Atayeva, présidente de l'association des droits de l'Homme en Asie centrale, réfugiée Ouzbèke, racontait la situation épouvantable des deux millions d'enfants travaillant dans les champs de coton d'Ouzbékistan. Julia Ouahnon, de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) confirmait une situation identique au Turkménistan et faisait le lien entre ce type d'agissements et les régimes dictatoriaux et corrompus. Mathieu Ardnt d'Amnesty France, évoquant les enfants des mines de cobalt en République démocratique du Congo et des productions d'huile de palme d'Indonésie, pointait le poids de la menace médiatique et de l'interpellation des acteurs économiques privés soucieux de leur image. « Ça marche ! » confiait-il.

Jean-Paul Teissonnière, avocat engagé, alertait sur l'affaiblissement du « pilier pénal » du droit. « Dépenaliser comme le veut le Medef et donner trop d'importance au système d'indemnisation, c'est confier au marché la régulation de la sécurité » expliquait l'avocat. Enfin, Bernard Thibault s'exprimait au titre d'administrateur du Bureau international du travail et dressait un état mondial du travail des enfants. Il expliquait ensuite les deux conventions fondamentales de l'OIT concernant ce sujet, rappelant que tous les pays ne les avaient pas ratifiées. Néanmoins, en vertu de la déclaration de l'OIT, même si un État membre n'a pas ratifié ces conventions, il est tenu d'en respecter, promouvoir et réaliser les principes édictés.

LES CHIFFRES DE L'OIT

152 millions d'enfants dans le monde sont astreints au travail, 73 millions parmi ceux-ci accomplissent des travaux dangereux, Près de la moitié ont entre 5 et 11 ans, 71%, travaillent dans l'agriculture (la pêche, la sylviculture, l'élevage de bétail et l'aquaculture, à la fois l'agriculture de subsistance et l'exploitation commerciale), 17% travaillent dans le secteur des services, 12% dans le secteur industriel y compris l'extraction minière, 150 milliards de dollars, l'estimation des profits illégaux issus du travail forcé, y compris des enfants.
Pour en savoir plus : <https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/lang--fr/index.htm>

RSE, des avancées à petits pas

L'après-midi fut l'occasion d'entrevoir ce qui peut être attendu de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). En premier lieu, Dominique Potier, député, présentait la loi du 27 mars 2017 demandant aux entreprises donneuses d'ordre françaises de mettre en place un plan de vigilance afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les risques et les atteintes aux droits de l'Homme dans leur chaîne d'approvisionnement.

Danièle Auroi, ancienne députée et membre du CA du collectif « Éthique sur l'étiquette, rappelait le combat qu'avait nécessité la promulgation de cette loi, son imperfection mais aussi « le pied dans la porte » qu'elle représentait aujourd'hui.

L'AG DE L'ÉCU À MONTREUIL



Dans le prolongement du colloque, le 5 octobre, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Écu (Européen Consumer Union), association européenne de défense des consommateurs «progressiste» dont INDECOSA-CGT assure la vice-présidence. L'Écu est composée de vingt-et-une associations nationales provenant de quinze États membres de l'Union Européenne.

La présence exceptionnelle de Massimo Serpieri, directeur général pour la Justice et la Consommation, Commission Européenne, a été très appréciée par la trentaine de participants.

L'ensemble des interventions a révélé une grande disparité de moyens et d'expériences entre les différents pays européens.

Alors que Christophe Alliot, cofondateur du Bureau d'analyse sociétal pour une information citoyenne (le Basic), Joëlle Brohier, présidente de RSE et PED, première source d'information francophone indépendante et multipartite sur la RSE dans les pays émergents et en développement et Arnaud Faucon, Indecosa-CGT, s'exprimaient sur la RSE et la labellisation, Marie-Pierre Vieu, députée européenne, arrivait tout droit du parlement. Le jour même y était présentée « la proposition de résolution sur la contribution de l'Union européenne à l'élaboration d'un instrument contraignant des Nations unies pour réglementer les activités des sociétés transnationales au regard des droits de l'homme ». « Si une avancée est à attendre, précisait la députée, l'Union européenne, notamment la Commission, plus libérale, freine néanmoins à l'idée d'un traité contraignant. L'évolution dans le bon sens ne pourra se faire qu'à la faveur de la pression citoyenne. »

Même conclusion pour Fabrice Angei, membre du bureau confédéral de la CGT : « Pour faire bouger les lignes, les convergences entre associations de défense des consommateurs, associations, ONG et syndicats sont nécessaires ». Le colloque du 4 octobre fut une parfaite illustration de ces nécessaires convergences. □

Michèle Berzosa

“Si une avancée est à attendre, l'Union européenne freine néanmoins à l'idée d'un traité contraignant. L'évolution dans le bon sens ne pourra se faire qu'à la faveur de la pression citoyenne.”

INFRASTRUCTURES ■ MAUVAIS ÉTAT DES ROUTES ET OUVRAGES EN FRANCE ?



Le rapport d'audit sur le réseau national non concédé au privé remis à la ministre des transports par deux

sociétés suisses doit nous alerter. Les ouvrages sont réparés en moyenne tous les 22 ans, 30 % d'entre eux nécessitent de grosses réparations et pour 7 % des cas, les dommages présenteraient à terme un risque d'effondrement. A budgets constants, dans 20 ans 62 % des routes seront fortement dégradées et 6 % des ponts « hors service ». Les détériorations des infrastructures routières sont dues au déficit d'entretien mais aussi à l'augmentation du trafic, notamment des poids lourds. Dans certaines métropoles, les ouvrages n'ont pas été conçus pour supporter un trafic aussi important. La logique libérale du gouvernement aurait tendance à confier plus de gestion au secteur privé et à trouver des sources de financement auprès des usagers. Le profit généré par les péages autoroutiers, au lieu d'aller dans les poches des actionnaires pourrait largement contribuer à l'entretien du réseau routier et à la maintenance des ouvrages et à développer d'autres modes de transports alternatifs au transport routier.

D'après UFSE-CGT Fonction publique août-sept. 2018

DOUANES ■ QUELLE SÉCURITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ?

La secrétaire générale du syndicat CGT des douanes déplore que les suppressions d'effectifs et la réorganisation de l'administration des douanes nuisent au maillage du territoire, à la qualité et à la fréquence des interventions, au contrôle des marchandises et à la sécurité des consommateurs. Avec l'élargissement de la Communauté, l'Allemagne a choisi de renforcer ses effectifs douaniers alors qu'on les réduit chez nous. Sur les 39 000 douaniers allemands, 33 000 accomplissent les mêmes tâches que nous. Il n'y a plus que 17 000 douaniers en France, avec des frontières ultramarines et métropolitaines plus conséquentes. Des politiques douanières différentes qui conduisent Manuela Dona à regretter que les douaniers français soient mis par le gouvernement hors d'état de garantir la loyauté et la sécurité des échanges.

D'après F.D. NVO septembre 2018

Congrès USH 2018, l'attentisme !

LOGEMENT SOCIAL. L'année dernière à Strasbourg le congrès HLM s'était déroulé dans une ambiance très tendue, le logement social ayant été la cible du gouvernement. Julien De Normandie s'était d'ailleurs fait accueillir par un concert de sifflets et des appels à la démission. Après une année difficile, le mouvement HLM, divisé, s'est trouvé contraint de négocier avec l'exécutif. Les intentions néfastes du gouvernement se sont précisées dans son projet de loi ELAN.



Le congrès de l'USH s'est tenu cette année du 9 au 11 octobre à Marseille. Si l'on n'a pas perçu chez les congressistes de morosité flagrante ni d'optimisme, la combativité est néanmoins perceptible.

Jean-Louis Dumont, dans son discours d'ouverture, en plénière, le dit d'ailleurs : « L'Etat qui devrait être facilitateur de notre action vient la perturber. J'avais dit, en ouverture du Congrès de Strasbourg, que nous vivions une situation exceptionnelle. J'avais mis en garde les apprentis sorciers de Bercy contre les expérimentations hasardeuses qui pouvaient être menées contre les APL. Un an plus tard, nous commençons à en mesurer les effets négatifs » et il ajoute plus loin : « Comment nous financer, jusqu'où aller sans dénaturer notre vocation et notre identité liées à notre mission d'intérêt général au service de la Nation. Cette question du financement

est incontournable, si nous ne la posons pas [...] nous courons le risque d'une banalisation. C'est un risque pour nous. Que seraient les organismes HLM s'ils n'avaient pas une mission particulière. C'est un risque pour nos concitoyens, que serait la France, déjà trop fracturée, si elle n'était plus en mesure d'assurer le droit au logement ».

Pour la première fois, l'USH a mis à disposition de notre association une salle au sein du congrès. Nos administrateurs ont pu échanger sur l'organisation des prochaines élections des représentants de locataires, sur les listes que nous présentons ainsi que sur l'avenir du logement social.

Le lendemain, de nombreux militants CGT et INDECOSA-CGT étaient présents pour distribuer notre tract commun dénonçant la marchandisation du logement avec l'incidence de la loi ELAN. □

Christian Méchain

Privatisation : menace sur le logement social

DÉBAT. INDECOSA-CGT organisait le 15 septembre 2018 à la Fête de l'Humanité, au stand de la Charente-Maritime, un débat sur le thème : Privatiser le logement social, quelle mauvaise idée !

Les réformes successives remettent en cause le modèle français de logement public et particulièrement la loi ELAN. Quel pouvoir aux associations de locataires ?

Ce débat qui s'est déroulé avant le congrès HLM et le vote définitif de la loi ELAN a permis de mettre en évidence les menaces qui pèsent sur l'organisation du logement social et l'affaiblissement des politiques publiques au profit du privé. Stéphane Peu relevait d'ailleurs : « depuis une bonne trentaine d'années le monde de la finance tend à grignoter et à affaiblir l'argent public du secteur du logement, pour une raison très simple, c'est que le logement, l'immobilier d'une manière générale, est un secteur

à très forte valeur ajoutée, à très forte rentabilité pour le capital et pour le monde de la finance... c'est ce qui explique le fait de cette volonté de réduire sans cesse la place du secteur public. La loi ELAN [...] est une loi qui parachève cela puisqu'à travers différents dispositifs l'objectif est d'en finir avec le secteur public de façon à confier l'ensemble de la réponse à la crise du logement au secteur privé et au secteur financier ». Il ajoutait : « C'est ainsi que les organismes HLM ont été privés de leurs ressources par la loi de finance 2018 et que maintenant les seules capacités qu'ont les organismes HLM de se financer sera de vendre du patrimoine et donc de s'éteindre progressivement, en quelques années[...]



mais c'est surtout la vente de logements HLM en bloc à des sociétés de « défaisance » créées pour cela, ouvertes au capital privé et ainsi réduire à néant, en quelques années, ce que notre pays avait mis 120 ans à construire ». L'avenir de ce modèle économique dépendra de nos mobilisations. Les élections des représentants de locataires des bailleurs sociaux qui se dérouleront en fin d'année sont une étape importante dans cet objectif.

C.M.

Participaient au débat : Stéphane Peu, député communiste de Seine Saint Denis ; Jean-Baptiste Eyraud, du DAL ; Véronique Martin, de la Confédération CGT ; Martine Sellier, Présidente d'INDECOSA-CGT.

Animé par Michel Scheidt, journaliste à Vie Nouvelle.

Bouches-du-Rhône : Le mal-logement : un fléau à Marseille et en PACA



HABITAT. Selon un rapport de la fédération Habitat et Développement, plus d'un Marseillais sur huit vit dans un logement insalubre. Le problème concerne 40 000 logements et touche 100 000 habitants principalement situés, on n'en sera pas surpris, dans les quartiers défavorisés de la cité phocéenne.

La région PACA fait partie des zones dites tendues en raison du manque criant de logements. Cette situation est de plus aggravée par la démolition de certains bailleurs dans l'entretien de leur patrimoine.

A cela s'ajoute une dégradation des conditions sanitaires, comme par exemple à la cité Bel-Air située dans le deuxième arrondissement de Marseille. L'absence d'entretien et de travaux expose ainsi 6 900 habitants au risque de légionellose.

On déplore en outre le retour de plus en plus fréquent des punaises de lit dans plusieurs quartiers (Belle de Mai, le 3^e arrondissement...), au CHU de la Timone où le service des urgences ainsi que les unités de soins du 12^e étage ont dû être fermés. Cette véritable invasion rend la vie des habitants et des patients insupportable.

Plus généralement, Marseille connaît d'énormes problèmes de propreté... inédits pour une ville française.

Tant et si bien que des citoyens, avec le soutien d'INDECOSA-CGT 13, se mobilisent pour dénoncer l'insalubrité à Marseille, et alors que les autorités, elles, prétendent contre l'évidence que la situation est en voie d'amélioration.

De plus, la spéculation immobilière organisée permet à certains de s'enrichir toujours plus et de laisser faire les marchands de sommeil.

INDECOSA-CGT des Bouches-du Rhône considère cet état de fait comme inacceptable !

Le droit au logement ne se négocie pas, il doit s'appliquer.

D'ores et déjà, elle a décidé de s'engager dans la campagne des élections des représentants des locataires chez

les bailleurs sociaux qui se dérouleront du 15 novembre au 15 décembre 2018, pour faire entendre une autre voix, celles des locataires, afin qu'ils prennent leurs affaires en mains et changent les choses.

Pour cette raison nous étions présents aux côtés de nos camarades au Congrès de l'USH qui se tenait cette année dans notre cité.

Rejoignez-nous !



L'effondrement de deux immeubles survenu le lundi 5 novembre dans un quartier populaire de Marseille ouvre une controverse supplémentaire sur l'habitat insalubre et l'incurie de la municipalité tenue par Jean-Claude Gaudin.

Var : La santé au cœur de la marchandisation et ses dérives

DÉBAT. INDECOSA -CGT 83 organisait un débat sur la santé le mardi 6 novembre 2018, de 9h30 à 17h00, à IGESA escale Louvois, boulevard Louvois à TOULON

Avec Christophe Prudhomme, médecin urgentiste, Martine Sellier, Présidente nationale d'INDECOSA-CGT, Arnaud Faucon, secrétaire national d'INDECOSA en charge de la santé, André Prone, essayiste, ancien Vice-Président de l'Université de Provence, Jean-Louis Peyren, du groupe Sanofi, fédération CGT de la Chimie

et Jean-Pierre Meyer, ancien responsable fédéral des organismes sociaux CGT région PACA. Ils sont intervenus sur les différents aspects de la santé et de ses dérives : médicaments dangereux, impact des génériques, danger de la sur-médication, rôle de l'industrie pharmaceutique et de l'Etat, incidence sur le budget de la Sécurité sociale...

Les débats, animés par José Lenzini, journaliste, ont porté sur toutes ces problématiques et aussi sur les moyens d'action pour faire face aux lobbies pharmaceutiques, imposer l'intérêt général, obtenir une médication de qualité et sécurisée,... Quelle place pour INDECOSA-CGT ?



SÉNIORS

**entre maltraitance
et silver économie**

Grâce aux mouvements sociaux et aux médias, et parce qu'ils y sont confrontés, les Français ont pris conscience de la maltraitance institutionnelle que subissent les séniors. Sans une politique ambitieuse, le problème ne fera que s'accroître dans les années à venir.

Tous les rapports s'accordent sur le constat : la prise en charge du grand âge en France est désastreuse. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), par exemple, dans son avis de février 2018, souligne « une situation indigne qui génère en miroir un sentiment d'indignité des personnes et accroît l'angoisse de vieillir dans notre société ». Le CCNE alerte : « la vulnérabilité due au grand âge et à la perte d'autonomie doit faire l'objet d'une vigilance accrue des pouvoirs publics ». Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans son avis du 24 avril de cette année, pointe « l'insuffisance des moyens humains et financiers des établissements accueillant des personnes âgées » ainsi que l'urgence à « assurer à celles-ci un accueil, un accompagnement et des soins plus dignes ». Même la mission d'information parlementaire de mars 2018, dont les rapporteuses sont Monique Iborra et Caroline Fiat, qui fait suite aux mouvements de grève dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), fait état « des effectifs insuffisants pour garantir une prise en charge optimale des résidents des établissements ».

La CGT dénonce depuis longtemps, à la fois, les conditions dans lesquelles travaillent les salariés au plus près des personnes âgées, et la maltraitance institutionnalisée que ces dernières subissent. La Fédération de la Santé et de l'Action sociale pose la question : quelle part du PIB voulons-nous consacrer aux personnes en pertes d'autonomie afin de construire une société pour tous ?

Manque de moyens, manque de respect

Du manque de moyens humains et financiers, il résulte pour les séniors et leur famille un grand nombre de conséquences graves. D'abord, les coûts des résidences et des services à domicile ne sont pas en phase avec les revenus. Si les soins et la perte d'autonomie en EHPAD sont pris en charge respectivement par la Sécurité sociale et les pouvoirs publics, l'hébergement est, lui, à la charge des résidents. Il est estimé que près de 80 % des personnes âgées dépendantes hébergées en institution disposent d'un revenu inférieur au coût de leur séjour. Cette situation exclut un grand nombre de familles du dispositif. Ensuite, la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes est largement en-dessous de ce qu'elle devrait être. Les travailleurs des EHPAD sont les premiers à en témoigner : manque de temps pour chaque résident, sentiment de mal faire son travail, négligence obligée s'apparentant à une forme de violence. Dans le cadre du maintien à domicile, les soins apportés posent les mêmes types de problèmes. Le temps de soin attribué est insuffisant, des tâches sont affectées par des personnes dont ce n'est pas la compétence parce que ces salariés sont moins rémunérés, l'accompagnement n'est pas réalisé dans le respect des patients...

Quelle politique pour l'avenir ?

Pour palier au désengagement des pouvoirs publics, certains prônent le développement de la « silver économie », l'économie au service de l'âge et de l'autonomie des âgés. Ainsi, le CESER d'Île-de-France, dans son avis de décembre 2017, voit dans ce marché « une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre ». Il est en effet possible d'imaginer que de cette économie naîtront des innovations intelligentes au service des séniors : objets connectés pour faciliter le quotidien, systèmes de sécurisation du domicile, modes de communication avec l'extérieur, adaptation de l'habitat... La question est de savoir si ces avancées technologiques profiteront réellement au plus grand nombre et représenteront un véritable progrès social ou si la silver économie ne sera qu'une opportunité pour des entreprises en recherche de profits.

Alors que la prise en charge du grand âge, en France, aujourd'hui, est défaillante, qu'en sera-t-il dans l'avenir si une politique volontariste et ambitieuse n'est pas mise en place dès maintenant ? Qu'en sera-t-il demain, en 2050, quand nous serons 32% de la population (soit 22,5 millions) à avoir soixante ans et plus ? Quel dispositif permettra alors aux 5 millions de plus de 85 ans de vivre dignement ? Les aidants familiaux sur qui repose en grande partie le quotidien des aînés seront-ils encore sollicités comme aujourd'hui ? Les gouvernements doivent prendre la mesure des enjeux du vieillissement de la population et mettre enfin en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir la perte d'autonomie et accompagner dans la dignité les personnes touchées par la dépendance. □ →

Le grand âge en chiffres (2017)

- 25% de la population a 60 ans et plus,
- 5,6 millions de personnes ont 75 ans et plus (la dépendance survient en moyenne à 83 ans), 20 000 personnes sont centenaires,
- 1% de la richesse nationale était consacré à la dépendance des personnes âgées (24 milliards d'euros),
- Les ménages dépendent, en plus, 7 milliards d'euros par an (nets d'aide sociale)
- 7 573 EHPAD accueillent 608 000 résidents
- 2 à 3 000 euros, c'est en moyenne la dépense mensuelle nécessaire à une dépendance lourde,
- 413 euros, c'est le montant moyen des aides perçues par mois par les personnes dépendantes,
- 80% des personnes âgées dépendantes hébergées en institution disposent d'un revenu inférieur au coût de leur séjour.

« La santé de nos aînés doit être une priorité du gouvernement »



Entretien avec Malika Belarbi, du collectif fédéral CGT de la Santé et de l'Action Sociale en charge des personnes âgées et des conditions de travail des salariés.

IN : La Journée internationale des aînés 2018 a fait beaucoup parler des conditions de vie des résidents des EHPAD. Mais la CGT n'a pas attendu cette journée institutionnelle pour dénoncer les nombreux problèmes qui s'y rencontrent. Quels sont-ils ?

Malika Belarbi : Il est vrai que dès le début de cette année, nous nous mobilisons, partout en France, salariés de toute catégorie, du privé comme du public ou du secteur associatif, y compris des directions, associations d'usagers et familles, pour dénoncer l'abandon dans lequel le gouvernement laisse les personnes âgées vulnérables. Le principal problème que nous soulevons est le manque de moyens et d'effectifs dans les établissements. Cette réalité induit des conditions de travail déplorables pour les salariés épuisés et à bout, et rejaillit sur les patients dont ils ne peuvent pas s'occuper correctement.

IN : On évoque le « glissement des tâches ». Qu'est-ce que cela signifie ?

M. B. : Cela veut dire que l'on confie des actes de soin à des personnes dont ce n'est pas le métier, simplement parce qu'elles sont moins bien rémunérées et qu'elles coûtent moins cher à l'établissement. Par exemple, on demande un acte attribué normalement à un aide-soignant (AS) à un auxiliaire de vie social (AVS). Par conséquent, on place ces salariés dans une situation qui potentiellement peut dériver jusqu'au défaut de soin et à la faute pour incompétence. C'est une pression inacceptable pour les salariés et critique pour les résidents. Il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir à défendre des cas de défaut de soin injustifiés et abusifs.

IN : Le manque de moyens alloués à la dépendance des personnes âgées est aggravé par un besoin de soins accru. Pourquoi ?

M. B. : Les personnes âgées arrivent de plus en plus tard dans les EHPAD. Leur degré de dépendance est donc de plus en plus élevé. De plus, entre 2007 et 2010, plus de la moitié des lits des Unités de

soin longue durée (USLD) a été transformée en places d'EHPAD, des places moins médicalisées et moins coûteuses. Mais pour les personnels et les résidents, le travail n'est pas le même et nécessite plus de postes et plus de formation.

IN : Vous décrivez aussi la situation de USLD. Pourquoi ?

M. B. : Les conditions de travail sont là encore plus graves que dans les EHPAD. C'est un véritable désastre ! Les effectifs sont en baisse constante pour les aides-soignants comme pour les infirmiers. Alors que les patients sont souvent atteints de multiples pathologies et nécessitent beaucoup plus de surveillance et de soin.

IN : Que revendique la CGT pour les EHPAD ?

M. B. : Nous réclamons tout d'abord un soignant pour un résident ! Pour cela, un investissement massif à minima de 3 milliards d'euros est nécessaire. Ce que le gouvernement propose aujourd'hui, 50 millions d'euros, est ridicule !

La santé de nos aînés doit être une priorité du gouvernement, aujourd'hui et pour l'avenir. On estime que d'ici à 2040, il faudrait doubler le nombre de lits dans les établissements pour faire face à la demande.

Il faut aussi penser à offrir des solutions dignes et accessibles à tous, quels que soient les moyens dont disposent les personnes □

“ On confie des actes de soin à des personnes dont ce n'est pas le métier, simplement parce qu'elles sont moins bien rémunérées et qu'elles coûtent moins cher à l'établissement. ”



Les alternatives à l'EHPAD

Quand vivre seul n'est plus possible, des solutions nouvelles se dessinent. Parfois issues d'initiatives citoyennes.

Le maintien à domicile est la solution qu'une grande majorité de personnes souhaite privilégier pour leur fin de vie. La loi pour l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015 donnait d'ailleurs priorité à cette solution et visait à cet effet la consolidation du secteur de l'aide à domicile. Mais la loi, faute de moyens, n'a pas été suivie d'effet.

Si la loi ASV a échoué, des solutions citoyennes apparaissent ici et là et offrent des alternatives intéressantes aux résidences médico-sociales. Ainsi l'association Habitat et Humanisme a ouvert à Lyon une résidence étudiante à loyers très modérés (de 20 à 30% moins chers que dans le parc privé) en échange de deux heures hebdomadaires de bénévolat auprès d'autres résidents âgés. Sur 120 logements, une vingtaine de chambres reçoivent des patients convalescents en alternative à l'hospitalisation à domicile. « Pour les étudiants, la sélection se fait sur l'adhésion au projet de vivre ensemble » explique Frédéric Souverain, le responsable de la gestion locative. Dans cet esprit, de plus en plus de communes implantent sur leur territoire de petites unités d'habitations dont la configuration permet la colocation intergénérationnelle. Des architectes conçoivent des habitats évolutifs. Ils permettent aux personnes âgées d'accueillir chez elles un jeune, en reconfigurant la chambre des enfants qui ont quitté le domicile familial, et de bénéficier de ses services en échange de l'hébergement.

L'accueil familial est une autre alternative, temporaire ou définitive, à temps partiel ou à temps complet. Il est proposé par des « accueillants familiaux » agréés par le Conseil départemental. Moyennant rémunération, ces accueillants partagent leur vie de famille et assurent les besoins quotidiens de personnes âgées. Les prestations

LE FINANCEMENT DES EHPAD

Le financement des EHPAD repose sur trois sections tarifaires distinctes, abondés selon des modes et des financeurs différents.

L'HÉBERGEMENT

Prix de la journée versé par la personne accueillie et plafonné par le Conseil départemental si l'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.



LA DÉPENDANCE

Forfait (ou dotation) global versé par le Conseil départemental et calculé à partir du Gir moyen pondéré (GMP).



LE SOIN

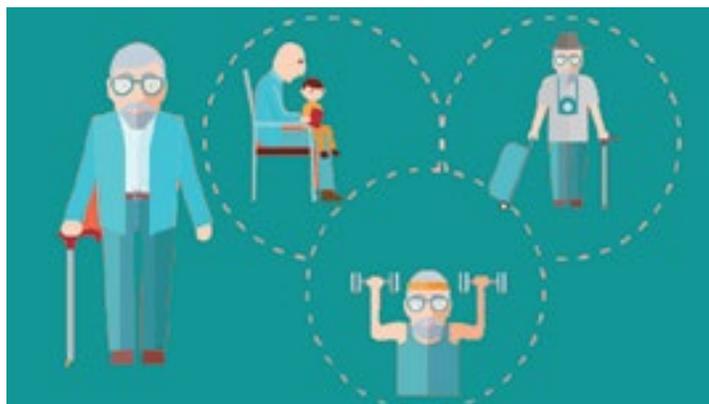
Forfait (ou dotation) global versé par l'agence régionale de santé (ARS) et calculé à partir du Gir moyen pondéré soins (GMPS).



sont strictement encadrées par la réglementation et le contrat d'accueil.

Enfin, les béguinages sont des lieux où vivaient des communautés religieuses. Aujourd'hui, certains ont été rénovés pour offrir un cadre de vie adapté aux personnes âgées. De nouveaux ensembles pavillonnaires se construisent également sur ce modèle. Les béguinages gardent une vocation sociale et accueillent des personnes âgées aux revenus modestes □

Étudiants, familles, béguinages sont des alternatives plus solidaires



L'APA

L'allocation personnalisée d'autonomie est versée sous condition d'âge et de perte d'autonomie par les services du département. Elle peut être employée pour payer les dépenses nécessaires au maintien au domicile ou participer au paiement d'un établissement médico-social.

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

« Les salariés sont sous pression et les usagers moins bien traités »



Trois questions à Axelle Pin, animatrice du collectif national de l'aide à domicile de la fédération CGT des Organismes sociaux

IN : Quelles sont les difficultés que rencontrent les salariés du secteur de l'aide à domicile ?

Axelle Pin : Les 22 600 salariés du secteur, à 95% des femmes, sont de plus en plus précarisés. Elles voient leur pouvoir d'achat baisser, leurs conditions de travail se dégrader et leurs compétences dévalorisées. Un exemple : ce sont des salariées en déplacement continu, de foyers en foyers, dont les indemnités kilométriques ne sont pas revalorisées depuis 2008 et le temps de déplacement pas rémunéré. 79 % des temps de travail sont

des temps partiels subis et imposés, des temps morcelés sur des amplitudes qui peuvent atteindre 13 heures dans la journée. 41% des salariés ne bénéficient pas de formation adaptée. Enfin, bien qu'il s'agisse d'une activité essentielle pour la cohésion sociale, nous n'avons aucune reconnaissance de nos métiers et, par conséquent, beaucoup de mal à recruter.

IN : Concrètement, chez les personnes, comment se traduisent ces mauvaises conditions de travail ?

A. P : De moins en moins d'heures de soin sont attribuées par les Conseils régionaux mais notre charge de travail face aux patients ne change pas. Alors, par exemple, quand nous devons préparer les repas, nous demandons aux familles d'acheter des plats préparés, les toilettes sont faites plus rapidement et les patients changés moins souvent... Souvent nous avons trop à faire en une demie heure. Les salariés sont sous pression et les usagers moins bien traités.

IN : Que réclamez-vous pour faire convenablement votre travail ?

A. P : Tout d'abord que cette activité ne tombe pas aux mains du secteur lucratif et que tous les patients bénéficient de soins, non pas en fonction de leurs moyens, mais en fonction de leurs besoins. Puis, globalement, nous revendiquons de meilleures conditions de travail et de meilleures rémunérations, une reconnaissance des qualifications et des formations pour tous les salariés non qualifiés □



D.R.

L'ASH

L'aide sociale à l'hébergement permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée sous conditions par les services du département. Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F2444> Pour connaître d'autres aides : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F32057>

La mesure de la dépendance

La grille AGGIR est un outil d'évaluation qui permet de déterminer le niveau de dépendance d'une personne âgée. Pour profiter de l'APA le patient doit se situer entre le GIR 1 et le GIR 4. L'évaluation peut avoir lieu en différents endroits selon la situation de la personne âgée : à son domicile, dans la maison de retraite ou à l'hôpital. En fonction du lieu où s'effectue cette évaluation, un médecin, un infirmier et/ou un travailleur social sont sollicités.

- Le Groupe ISO Ressource 1 (GIR1) est le degré le plus élevé de dépendance quand les fonctions mentales sont gravement altérées.
- Le GIR2 correspond à une personne dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées mais

dont l'état exige un accompagnement de certaines activités de la vie courante.

- Le GIR3 correspond à une personne qui a conservé toutes ses capacités et son autonomie mentale mais avec une perte partielle de motricité et un besoin quotidien d'aidants pour réaliser les tâches corporelles.
- Le GIR4 correspond à une personne âgée qui peut se déplacer à l'intérieur de son logement mais qui nécessite une aide pour l'habillement et la toilette.
- Le GIR5 correspond à une personne âgée qui possède une autonomie mentale totale et aucun problème pour ses déplacements dans son logement. Cependant une aide peut être nécessaire pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
- Le GIR6 correspond à une personne âgée qui n'a aucun problème dans la réalisation des actes de la vie courante □

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

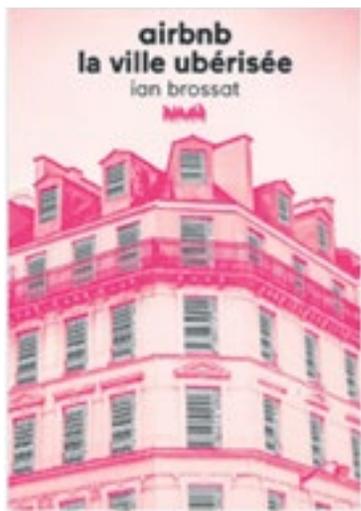
Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**
catherine.jousse@humanis.com

[humanis.com](https://www.humanis.com)

À LIRE



A l'été 2008 naissait Airbnb. Dix ans plus tard, l'économie du partage est devenue une économie de la prédation : Paris a vu 20 000 de ses logements disparaître au profit de la multinationale.

Données inédites à l'appui, Ian Brossat montre comment cette « ubérisation de l'urbain » impacte nos vies : hausse des loyers, spéculation, standardisation des commerces, transformations des temps de vie, perte d'identité de quartiers entiers... Il révèle aussi la face cachée d'Airbnb, entre lobbying et montages fiscaux, et bien loin de l'image cool que se donne la firme américaine. La question des géographies du pouvoir se pose aujourd'hui de façon d'autant plus urgente qu'Airbnb n'est que la partie émergée de l'iceberg : Google construit des immeubles, Amazon concurrence tous nos commerces, Uber privatise la circulation en ville. Ces multinationales, plus puissantes que des Etats, transforment nos villes en marchés et entendent faire les lois pour maximiser leurs profits. Pour contrer ces géants, des solutions concrètes existent, qui appellent à un sursaut citoyen.

Ian Brossat, 38 ans, est adjoint à la Mairie de Paris chargé du Logement et de l'Hébergement d'urgence. Nouvelle figure de la gauche française, il se bat pour la mise en œuvre d'une mixité sociale réelle dans la capitale.

AIRBNB, LA VILLE UBÉRISÉE
Ian Brossat - Editions La ville brûle
Parution : 6 septembre 2018

À LIRE



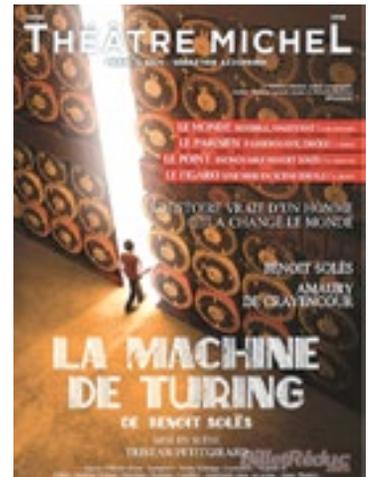
Loin d'être une simple étiquette neutre, la notion de consommateur est le résultat d'une histoire dont les dimensions sont intellectuelles et politiques. Au consommateur « aliéné » mis en avant par les critiques radicales de la « société de consommation », les libéraux ont opposé la vision optimiste d'un agent économique libre et informé, trouvant dans une offre abondante, diversifiée et renouvelée, les moyens de son épanouissement. Le débat a confronté au cours des années 1970-1980 des journalistes, des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, des juristes. Pour l'essentiel, les choses en sont là aujourd'hui encore. Les libéraux l'ont emporté : qui oserait s'opposer au libre choix d'un consommateur souverain, pierre de voûte d'un ordre social fondé sur les valeurs marchandes ?

Louis Pinto éclaire cette consécration du consommateur à travers plusieurs angles : l'action gouvernementale, celle des intellectuels, celle des militants consommateurs et de la presse consumériste, le droit de la consommation et la formation des vendeurs.

Louis Pinto, sociologue, est directeur de recherche émérite au CNRS et enseigne à l'EHESS. Il a beaucoup publié sur le thème de la consommation et des consommateurs.

L'INVENTION DU CONSOMMATEUR
Sur la légitimité du marché
Louis Pinto - PUF
Parution : 16 mai 2018

À VOIR



L'incroyable destin d'Alan Turing, le mathématicien anglais qui a brisé le code secret de l'Enigma allemande pendant la Seconde Guerre mondiale.

Turing a construit une machine pensante qui se révélera être le premier ordinateur. Contraint au silence par les services secrets, il fut condamné pour homosexualité, avant de se suicider en croquant une pomme empoisonnée rappelant étrangement un célèbre logo. «Vous est-il déjà arrivé de détenir un secret, un grand secret ? Non ? Dans ce cas, vous ignorez combien il peut être difficile de le garder pour soi. De toutes les choses immatérielles, le silence est l'une des plus lourdes à porter. Et justement, ma vie était remplie de secrets.

Avez-vous déjà entendu parler de l'Enigma ?

Bien sûr que non, comment le pourriez-vous ?

Alors, c'est le moment d'être bien attentif.»

LA MACHINE DE TURING
de Benoit Solès, mis en scène par Tristan Petitgirard
Auteur : Benoit Solès
Artistes : Benoit Solès, Amaury de Crayencour
Metteur en scène : Tristan Petitgirard

Du mardi 6 novembre 2018 au lundi 31 décembre 2018
Théâtre Michel 38, rue des Mathurins 75008, Paris

MEMENTO

Mai 2018

HONORAIRES DE MÉDECINS

Généralistes : consultation :	25,00 €
Majoration pour enfants de 0 à 6 ans	5,00 €
Visite à domicile :	23,00 €
Majoration de dimanche et jour férié :	19,06 €
Majoration de nuit :	
De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

FORFAIT HOSPITALIER AU 1^{er} JANVIER 2018 :

Etablissement psychiatrique	20,00 €
Forfait pour actes médicaux Supérieurs à 120 €	15,00 €
	18,00 €

FRANCHISE MÉDICALE

(plafonnement à 50 € par an)

Boîte de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

ALLOCATIONS FAMILIALES AU 1^{er} AVRIL 2018

Le montant selon les ressources perçues en 2016 :

2 enfants < ou = à 67 542 €	131,16 €
< ou = à 90 026 €	65,58 €
> à 90 026 €	32,79 €
3 enfants < ou = à 73 170 €	299,20 €
< ou = à 95 654 €	149,60 €
> à 95 654 €	74,80 €
4 enfants < ou = à 78 798 €	467,24 €
< ou = à 101 282 €	233,62 €
> à 101 282 €	116,81 €
Par enfant en plus	168,04 €

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) :

Base 100 en 2015	
mars 2017 :	100,57
mars 2018 :	102,75
Variation annuelle	+1,6 %

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC) :

Base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1953	
4 ^{ème} trimestre 2016 :	1645
4 ^{ème} trimestre 2017 :	1667
Variation annuelle	+1,34 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) :

Base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1998	
3 ^{ème} trimestre 2017 :	126,46
3 ^{ème} trimestre 2018 :	127,22
Variation annuelle	1,05 %

SMIC HORAIRE BRUT AU 1^{er} JANVIER 2018

Pour une heure	9,88 €
Pour 39 heures par semaine	1 712,10 €
Pour 35 heures par semaine	1 498,47 €

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

AU 1^{er} AVRIL 2018

Pour une personne seule	550,93 €
Pour un couple	826,40 €
Majoration pour 2 enfants	165,28 €
Par enfant supplémentaire	235,82 €

AIDE JURIDICTIONNELLE AU 1^{er} JANVIER 2018

Totale : moins de 1 007 € mensuels
Partielle : moins de 1 510 € mensuels
Majorées de 181 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 114 € pour les suivantes

CRÉDIT

Taux de l'usure maximum au 4 ^{ème} trimestre 2017 :	
Prêts immobiliers :	
Taux fixe :	<10 ans : 3,09 %
	<20 ans : 3,11 %
	>20 ans : 3,36 %
Taux variable :	2,89 %
Prêts relais :	3,40 %
Prêts à la consommation :	
	Inférieur à 3 000 € : 20,88 %
	De 3 000 € à 6 000 € : 12,87 %
	Supérieur à 6 000 € : 5,85 %
Taux de l'intérêt légal :	0,89 %

AIDES AU LOGEMENT

L'APL, l'ALF et l'ALS sont calculées selon les ressources des bénéficiaires et également selon le coefficient de dépassement du loyer plafond de la zone d'habitation. En fonction de ce dépassement les aides peuvent être diminuées ou supprimées. Dès lors que les bénéficiaires disposent d'un patrimoine global supérieur à 30 000 € (hors résidence principale et bien professionnel), leurs éventuelles résidences secondaires non louées, mais aussi leur épargne défiscalisée - Livret A, livret développement durable, livret d'épargne populaire - seront désormais intégrées dans le calcul des aides. Celles-ci pourront être revues à la baisse ou supprimées.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Plafond APL personne seule	
Zone I (Ile de France)	295,05 €
Zone II (Agglomérations >100 000 h + Corse)	257,14 €
Zone III (Autres agglomérations)	241,00 €
Plafond APL couple	
Zone I	355,85 €
Zone II	314,74 €
Zone III	292,16 €
Par personne supplémentaire	
Zone I	58,34 €
Zone II	51,54 €
Zone III	46,95 €

AIDES AU LOGEMENT ÉTUDIANT (ALS, ALF, APL)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement (APL ou autre) pour les aider à payer leur loyer. Pour savoir s'ils sont éligibles à l'allocation logement et connaître son montant, ils peuvent utiliser un simulateur, qui tient compte de la baisse des APL entrée en vigueur en octobre 2017.

BAISSE DE L'APL

En 2017, le gouvernement a décidé une baisse de 5 € par mois des aides au logement à compter du mois d'octobre et sur une période de trois mois, jusqu'en décembre. Dans le même temps, le seuil de versement des APL - qui est la somme en dessous de laquelle aucune aide n'est versée - passe de 15 à 10 €.

Pour 2018 ; le dispositif fera l'objet d'une étude dans le cadre du projet de loi logement (loi Elan) qui a été présentée en Conseil des ministres le 4 avril 2018. Le texte doit être voté au parlement d'ici l'été.

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2018 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Scannez et découvrez le site
d'INDECOSA-CGT



**Nous profitons
d'une voiture
neuve en toute
sérénité.**

**Un service
tout inclus :**

- Assurance
- Assistance
- Entretien

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est de profiter
d'un service tout inclus.**

Avec le service de Location Longue Durée Macif C'parti, on peut accéder à un large choix de véhicules neufs, avec ou sans apport. L'assurance et l'assistance sont incluses pendant toute la durée du contrat. Et en plus, on n'a plus besoin de s'inquiéter de l'entretien de la voiture !

**Découvrez le service de Location Longue Durée
Macif C'Parti en agence ou sur macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



L'offre Macif C'parti est réservée aux sociétaires Macif éligibles et sous réserve d'acceptation par LeasePlan. Les prestations sont accordées dans les conditions et limites des Conditions générales de location aux sociétaires Macif éligibles sur macif.fr.

LeasePlan France, SAS au capital de 14040000€. RCS Nanterre 313 606 477. Siège social : 274 avenue Napoléon Bonaparte 92562 Rueil-Malmaison Cedex.

Les garanties d'assurance (hormis les garanties assurées par Macif) sont souscrites auprès de la SCAG, Société de courtage d'assurance groupe, SARL au capital de 200000 euros. RCS Nanterre B 318 332 988. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07027867 (www.orias.fr).

Les garanties Responsabilité civile, Défense et recours et Indemnité de retour anticipé pour cause de licenciement et mutation sont assurées par MACIF, MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).